

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE KERLAZ

DU MARDI 15 DECEMBRE 2020, 20 H 30

L'an deux mil vingt, le 15 décembre à 20 h 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de KERLAZ, dûment convoqué le 10 décembre s'est réuni en session ordinaire à la salle Ty An Dud sous la présidence de Marie-Thérèse HERNANDEZ, Maire.

Présents : 12

Marie-Thérèse HERNANDEZ, Philippe AUDURIER, Sylvie LELOUP, Isabelle OSOUF, Tanguy ABARNOU, Jacqueline BOZEC, Olivier HERLEDANT, Pascal LACOURTE-BARBADAUX, Dominique STEPHAN, Anne-Marie KEROUREDAN, Margot AUFFRET, Maurice BIGOT

Absents : 03

Jérémie MOCQUART
Quentin DELCLOY
Laurent CELTON

Votants : 12

Le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 26 octobre 2020 est adopté à l'unanimité.

Délibération n° 2020 - 44 : Tarifs Salle Multiactivités 2021

PROPOSITION TARIFS 2021 (aucune augmentation sur tarifs particuliers)

GRILLE TARIFAIRE - SALLE MULTI-ACTIVITES

Désignation	Durée	Associations de Kerlaz Mairie	Particuliers kerlaziens	Extérieurs (particuliers, associations)	Manifestation commerciale
Salle grande configuration (150 m ²)	½ journée (8h-12h ou 14h-18h hors week-end)	gratuit	70 €	105 €	105 €
	Journée (de 8h à 20h hors week-end)		150 €	225 €	225 €
	Journée samedi 8h00 au dimanche 9h00 ou journée dimanche 8h00 au Lundi 9h00		250 €	375 €	375 €
	Week-end (vendredi 19h au lundi 9h)		350 €	525 €	525 €
Salle 1 (100 m ²)	½ journée (8h-12h ou 14h-18h hors week-end)	gratuit	50 €	75 €	75 €
	Journée (de 8h à 20h hors week-end)		100 €	150 €	150 €
Salle 2 (50 m ²)	½ journée (8h-12h ou 14h-18h hors week-end)	gratuit	30 €	45 €	45 €
	Journée (de 8h à 20h hors week-end)		60 €	90 €	90 €
Percolateur			15 €	15 €	15 €
Perte de clés	Par clé perdue		150 €		

PROPOSITION TARIFS 2021

GRILLE TARIFAIRE - SALLE MULTI-ACTIVITES

Désignation	Durée	Durée	SALLE 50M2	SALLE 100 M2	GRANDE SALLE	
Forfait pour des activités spécifiques régulières payantes (cours, danse,...) du lundi au vendredi 19h00	1 AN	Forfait 1 heure une fois par semaine	1000	1450	1800	
		Forfait 1,5 heure une fois par semaine	1250	1725	2100	
		Forfait 2 heure une fois par semaine	1500	2000	2400	
	1 SEMESTRE	Forfait 1 heure une fois par semaine	580	750	1100	
		Forfait 1,5 heure une fois par semaine	715	925	1200	
		Forfait 2 heure une fois par semaine	850	1100	1300	
	1 TRIMESTRE	Forfait 1 heure une fois par semaine	300	400	570	
		Forfait 1,5 heure une fois par semaine	375	500	635	
		Forfait 2 heure une fois par semaine	450	600	700	
	1 MOIS	Forfait 1 heure une fois par semaine	110	140	200	
		Forfait 1,5 heure une fois par semaine	135	175	220	
		Forfait 2 heure une fois par semaine	160	210	240	
			une heure	20	28	32
			une heure 30	28	38	43
			deux heures	35	50	60

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération n° 2020 - 45 : tarifs municipaux 2021

		Pour mémoire	Proposition
Cantine			
ANNEE		2020	2021
Cantine enfant école		2,85	2,85
Cantine repas spécifique		2,85	2,85
Cantine adulte école		5,35	5,35
Cimetière			
ANNEE		2020	2021
Concession tombe simple 15 ans		70	70
Concession tombe double 15 ans		140	140
Concession tombe simple 30 ans		120	120
Concession tombe double 30 ans		240	240
ANNEE		2020	2021
Concession Colombarium 10 ans		520	520
Toile de tente réception (max 3 jours)			
ANNEE 2020 - 2021			
	Kerlaziens	Asso Kerlaz	Particuliers hors commune
Location Grande tente (retour j+2)	75	0	150
Location petite tente	55	0	110
Location 1 table + 2 bancs	05	0	08
Location 1 table + 6 chaises	05	0	08
Caution tente	500	0	500
Caution table et bancs	50	0	50

Les preneurs seront tenus de fournir une attestation d'assurance RC

Bibliothèque

ANNEE	2020	2021
Adhésion adulte seul	8	8
Adhésion enfant moins de 11 ans	3	supprimé
Adhésion famille	13	13
Adhésion moins 16 ans	5	supprimé
Adhésion étudiant + 16 ans	5	5
Adhésion sans emploi, allocataire RSA	0	0

Garderie

ANNEE	2020	2021
Garderie matin	1,78	1,78
Garderie soir jusqu'à 18h15	1,78	1,78
Garderie matin et soir jusqu'à 18h15	2,87	2,87
Garderie soir de 18h15 à 19h00	0,47	0,47

Le soir les 10 premières minutes ne sont pas facturées, la facturation commence donc à 16 h 40.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération 2020 – 46 : Redevance d'occupation du domaine public 2020 – opérateurs de communication électronique

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Le décret du 27 décembre 2005 n°2005-1676 a fixé les modalités d'occupation du domaine public communal par les opérateurs de télécommunications électroniques.

Les modalités de calcul et de révision de cette redevance sont fixées par ce décret.

Pour 2020 (inventaire 2019), il est proposé d'appliquer les montants « plafond », soit :

- 9.183 km artère aérienne : 55.54 x 9.183 = 510.00
- 41.367 km sous-sol : 41.66 x 41.367 = 1723.35
- Autres (cabine, sous répartiteur..) : 1 x 27.77 = 27.77
- Total de 2261,12 € (arrondi à l'euro le plus proche en application de l'article L 2322-4 du code de la propriété des personnes publiques) soit 2261.00 €.

Il est proposé d'adopter les mesures ci-dessus et de dresser le titre de recettes correspondant à l'opérateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération n° 2020 - 47 : Rapport de la Commission Locale des Evaluations des charges Transférées Dotation de Compensation 2020

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Madame la Maire informe les élus que Douarnenez Communauté a transmis les chiffres définitifs relatifs à la dotation de compensation communautaire, selon la commission d'évaluation des charges transférées de Douarnenez Communauté.

Le rôle de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) est de quantifier les transferts des compétences réalisés afin de permettre un juste calcul de l' Attribution de Compensation versée par Douarnenez Communauté. Les 4 communes rurales reversent de l'Attribution de Compensation à Douarnenez Communauté

Le rapport de la Commission Locale des Evaluations des Charges Transférées fait l'objet par la maire d'une communication au conseil municipal en séance publique.

Le montant de reversement de cette dotation à Douarnenez Communauté est de 65 946,00 €, montant prévu et inscrit au budget primitif 2020.

Il est proposé au conseil de prendre connaissance de ce rapport et de valider le montant de cette dotation de compensation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement 2021

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Afin d'assurer, à compter du 1^{er} janvier 2021, la continuité du mandatement des dépenses de fonctionnement et d'investissement avant le vote du budget 2021, il est rappelé les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du CGCT :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au début de l'exercice précédent :

chapitre	DESIGNATIONS	BP + DM 2020	Crédit 2021
	20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 000,00	9 000,00
2031	Frais d'études	30 000,00	7 500,00
2033	Frais insertion	-	-
2051	Concessions, logiciels	6 000,00	1 500,00
2052	site internet	-	-
	21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	107 200,00	23 250,00
2111	Terrains nus	-	-
2138	Immeubles	30 000,00	7 500,00
21318	Autres bat publics	24 000,00	6 000,00
21534	Réseaux elec	14 200,00	
21578	Autre matériel et outillage	-	-
2158	Autres matériels	-	-
2181	Install générales	30 000,00	7 500,00
			-
2183	Mat de bureau et informatique	4 000,00	1 000,00
2184	Mobilier	5 000,00	1 250,00
		-	-
	23 - IMMOBILISATION EN COURS	187 400,00	46 850,00
	<u>CONSTRUCTION / AMENAGEMENT</u>	187 400,00	46 850,00
2313	Constructions	187 400,00	46 850,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération 2020 - 49 :**Participation aux coûts de fonctionnement de l'école publique : montant / élève**

Rapporteur : Sylvie LELOUP.

Le principe de refacturation du coût d'un élève à l'école publique a été adopté en 2014 (réunion commission jeunesse-éducation du 10 septembre).

Après information auprès du maire du Juch, il est proposé de refacturer à cette commune, une somme équivalente à 60% du coût de revient d'un élève en primaire.

Ce coût est calculé en fonction des dépenses constatées au compte administratif de l'année précédente. Soit pour 2019, 732.35 euros par élève.

Pour l'année 2019, deux enfants domiciliés sur la commune du Juch étaient scolarisés en primaire à l'école de Kerlaz.

Il sera donc facturé en 2020 60 % du coût ci-dessus par élève : $439.41 \times 2 = 878.82$ euros

Il est proposé au conseil d'adopter les dispositions ci-dessus

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération 2020 - 50 :**Demande de subvention exceptionnelle école de Kerlaz activité voile 2021**

Rapporteur : Sylvie LELOUP

L'école de Kerlaz sollicite une demande de subvention exceptionnelle visant à financer un cycle voile de 10 séances au Centre Nautique de Douarnenez, ceci à l'attention des élèves de CE2, CM1 et CM2.

18 élèves auront l'occasion de bénéficier de l'activité dispensée par le centre, du 23 mars au 8 juin 2021.

Le montant de la subvention demandée est de 1900 euros.

Il est proposé au conseil de donner un accord de principe à cette demande étant entendu que les crédits seront inscrits au budget primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération 2020 - 51 :**Travaux école programmation 2021 :**

Revêtement de sol, peintures intérieures, préau et fenêtres.

Autorisation de travaux

Demandes de subventions : DETR, DSIL

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Suite aux travaux réalisés depuis 2016 à l'école et ses accès (isolation toiture, rampe d'accès, toilettes, ventilation...), la commune souhaite poursuivre les investissements sur le bâtiment afin de continuer à apporter des améliorations tant en terme de confort que d'économie d'énergie.

Le programme de ces travaux estimés à 41.800€ HT vise à changer les revêtements au sol, peindre les murs intérieurs à l'étage, dans la cage d'escalier ainsi que dans les classes, changer les fenêtres et sécuriser le préau (étanchéité du toit et remplacement des poteaux).

Ces travaux peuvent bénéficier de subventions de l'état (DETR et DSIL).

Planning travaux : 2021

Plan de financement HT :

- Fenêtres / Portes	: 13.000
- Sols + option	: 15.000
- Peinture	: 8.000
- Préau (couverture + poteaux)	: 5.000
▪ TOTAL	: 41.000
▪ Aléas 10%	: 4.100
▪ Opération	: 45.100

Subventions demandées :

- DETR	: 50%	de 45.100 SOIT	22.550
- DSIL	: 30%	de 45.100 SOIT	13.530
- Autofinancement commune	: 20%	de 45.100 SOIT	9.020

Il est proposé d'autoriser Madame la maire :

- à lancer le programme travaux école 2021,
- à demander les subventions décrites ci-dessus aux financeurs concernés,
- à inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération 2020 -52 : Mise à disposition du service Urbanisme de la commune de Douarnenez pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ.

La loi du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) a mis fin à compter du 1^{er} juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour les communes appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants et dotées d'un Plan d'Occupation des Sols ou d'un Plan Local d'Urbanisme approuvé.

Par convention en date du 10 mai 2015 et du 4 juin 2015 signée entre la commune de Douarnenez et la commune de Kerlaz, le service urbanisme de la commune de Douarnenez a été mis à disposition afin d'assurer l'instruction des dossiers d'Autorisation du Droit des Sols. Cette convention indique qu'elle prendra fin à l'expiration d'un délai de 6 mois à compter du renouvellement le plus tardif du dernier conseil municipal de chacune des parties.

Cette convention prend donc fin au plus tard le 2 janvier 2021.

La commune de Kerlaz a sollicité la commune de Douarnenez afin de poursuivre cette mise à disposition du service urbanisme : le projet de convention ci-joint précise les conditions dans lesquelles cette mise à disposition pourrait s'organiser à compter du 1^{er} janvier 2021.

Il est proposé d'autoriser Madame La Maire à signer cette convention fixant les modalités de fonctionnement et financières de cette mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération 2020 - 53 : Acquisition à titre gratuit Impasse de Parkigou. Autorisation à la Maire Intégration dans l'inventaire communal

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ.

Les consorts JAÏN ont proposé à la commune de lui céder la voirie de l'impasse de Parkigou (Section ZD N° 86, contenance 91 ca, 137, contenance 17 ca, 223, contenance 2 a 02 ca, 124, contenance 6a22ca, 121, contenance 1 ca.

Compte tenu des visites sur place et de l'état de la voirie, il est proposé d'accepter cette cession à titre gratuit et d'autoriser Mme la maire à signer tous les actes relatifs à cette acquisition

Cette voirie sera intégrée dans le tableau de la voirie communale et mise à disposition de Douarnenez-Communauté, compétente en ce domaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération 2020 - 54 : Décision Modificative N° 02 - 2020

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ.

La commune, lors de la réunion du conseil municipal en date du 26 octobre 2020 a décidé la suppression du CCAS (centre communal d'action sociale), les dépenses afférentes étant reprises dans le budget principal.

Afin de tenir compte du déficit de fonctionnement du budget CCAS, il convient de reprendre cette écriture par décision modificative. Montant : -1240.38 Article 002. Dépenses imprévues : -1240.38

SECTION FONCTIONNEMENT					
Article	FONCTIONNEMENT	Montant	Article	FONCTIONNEMENT	Montant
022	Dépenses imprévues	- 1 240,38	002	excédent antérieur reporté	- 1 240,38
	TOTAL	- 1 240,38		TOTAL	- 1 240,38
TOTAL GENERAL		- 1 240,38	TOTAL GENERAL		- 1 240,38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération 2020 - 55 : Adressage des voies

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom donné aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies communales, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics ou communaux et la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Etant entendu que le numérotage choisi est le même qu'existant actuellement (classique),

Cette délibération annule et remplace la délibération 2020-38

Il est proposé au conseil la dénomination des voies communales suivantes : cf tableau joint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération 2020 - 56 : Signalétique Directionnelle d'information – choix orthographes

Rapporteur : Philippe AUDURIER

Douarnenez Communauté est en cours de reprise de la signalisation directionnelle et d'information locale sur les communes du territoire.

Vous trouverez ci-joint les remarques apportées par l'office public de la langue bretonne.

Compte tenu des importantes modifications apportées à différents lieux-dits, il a été proposé en commission urbanisme et voirie en date du 23 novembre dernier de ne pas modifier les noms (voir tableau joint).

Il est proposé au conseil de suivre les préconisations de la dite commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ.

1- Présentation de la démarche

Le dossier phare du mandat consiste à réaménager le bourg de Kerlaz : en effet, des multiples réunions et consultations menées en lien avec les habitants, il ressort que le bourg est mal identifié et peu mis en valeur. Il émane également des réflexions des élus qu'il manque un lieu de vie animé en permanence et qu'il est nécessaire d'entreprendre une revitalisation d'ensemble du bourg.

La commune a donc engagé, assistée de Finistère Ingénierie Assistance, une réflexion sur ce projet important, tant en matière politique que financière.

Des réunions de travail, il ressort différents axes d'action :

- **Le centre-bourg historique doit être mieux identifié et conforté :**
 - Eglise et son enclos
 - Mairie
 - Place de la Mairie et ses abords

- **Le Bourg « élargi » : celui-ci correspond aux différents équipements structurels de la commune :**
 - L'école
 - La salle multi-activités
 - Les équipements sportifs (terrain de foot, terrain de pétanque).

- **Créer un lieu convivial / services de proximité**
 - Commerce, épicerie, bar...
 - Lieu d'accueil de services (internet, etc...)
 - Halle couverte, cellules dédiées aux artisans
 - Lieu de vie animé ouvert à tous

- **Habiter à Kerlaz :**
 - Diversifier l'offre de logements
 - Réhabiliter le bâti existant

- **Améliorer les circulations à Kerlaz :**
 - Déplacements, traversée de bourg et déplacements doux
 - Espaces verts

2- Actions :

- Au regard des résultats exprimés lors des différentes réunions et des capacités techniques et financières de la commune, des priorités ont été définitivement exprimées :

- **1 - Actions transversales : actions d'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité visant à favoriser la marche et la cohabitation entre vélos et autres véhicules sur les chaussées**

- **2 - La requalification de la traversée de bourg (hors centre) :**
 - Aménagement de la totalité de la traversée du bourg
 - Liaison Nord-Sud du bourg
 - La sécurité des piétons et cyclistes ainsi que la qualité des espaces qui bordent la RD
 - Apaisement de la vitesse
 - Aménagement des entrées de bourg, des abords de l'école ainsi que des arrêts de cars

- **3 - La requalification du centre bourg :**
 - Aménagement de la totalité des voiries du vieux bourg

Délibération 2020 - 58 :

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG , AMELIORATION DE LA SECURITE ET DE L'ACCESSIBILITE

- **Actions 1-2-3-5**
- **Demandes de subventions**
- **Autorisation à la maire de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre**
- **Autorisation à la maire de signer les actes correspondants à cette mission MO**

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

Dans le cadre du schéma global de revitalisation du bourg, la commune souhaite lancer dès à présent les actions N° 1, 2,3,5 : travaux d'aménagement et de requalification des voiries et espaces publics du bourg tel que suit :

- **Actions transversales : actions d'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité visant à favoriser la marche et la cohabitation entre vélos et autres véhicules sur les chaussées**
- **La requalification et sécurisation de la traversée de bourg :**
 - Aménagement de la totalité de la traversée du bourg
 - Liaison Nord-Sud du bourg
 - La sécurité des piétons et cyclistes ainsi que la qualité des espaces qui bordent la RD
 - Apaisement de la vitesse
 - Aménagement des entrées de bourg, des abords de l'école ainsi que des arrêts de cars
- **La requalification et sécurisation du centre bourg :**
 - Aménagement de la totalité des voiries du vieux bourg
 - Mise en valeur des abords des bâtiments (Eglise, enclos paroissial...)
 - Création d'une vraie place de bourg en s'appuyant sur le bâti
- **La requalification de la place des résistants et création d'un cheminement doux vers école**

PLANNING 2021 :

RECRUTEMENT M.O (maîtrise œuvre) :

- **Janvier : lancement de la consultation maîtrise d'oeuvre**
- **Février : Remise des offres**
- **Mars : Analyse des offres, choix du candidat**
- **Avril : Lancement études Maîtrise œuvre (MO)**

ETUDE MAITRISE ŒUVRE :

- **Etudes préliminaires, avant-projet, projet définitif : 6 mois**

TRAVAUX :

- **Début travaux : Octobre 2021**
- **Durée : 6 à 10 mois.**

- Mise en valeur des abords des bâtiments (Eglise, enclos paroissial...)
 - Création d'une vraie place de bourg en s'appuyant sur le bâti
 - Acquisition de terrains en vue de développer les espaces publics
 - Auprès des futurs commerces
 - Pour le stationnement des logements à créer ...
- **4 - Habitat, Commerce, Espaces Publics :**
- La commune est en cours d'acquisition de l'ancienne boulangerie ; Ce bâtiment important, fermant « l'espace ancien bourg », fera l'objet d'une opération multiple en accueillant :
 - Des logements sociaux ; possibilité de 4 logements à l'étage et un au rez de chaussée avec un opérateur habitat.
 - Une cellule « commerce de proximité » comprenant bar épicerie...100 M2
 - Une cellule, lieu convivial, proposant une offre de services à la population, voire aux entreprises en voie d'installation, ayant des besoins en termes de connexion ou autres...70 m2
 - Acquisition de bâtiments (granges) en vue de créer :
 - Une halle couverte
 - Cellules artisanales
 - Logements
 - Acquisition de foncier pour répondre aux exigences des créations
- **5 - La requalification de la place des résistants et création cheminement doux vers école**
- Liaison vers le centre bourg
 - Cheminement doux vers école
 - La traversée des piétons

3- Calendrier prévisionnel de réalisation études voiries et annexes voirie:

Décembre 2020

- **Pilotage et suivi du dossier :**
- Réalisation d'un cahier des charges pour recruter un bureau d'études par FIA
 - Elaboration du projet de candidature à l'appel à projets
 - Elaboration du programme :
 - de l'opération, besoins, contraintes et exigences
 - Recherche de financements
- **Janvier : lancement de la consultation**
- **Remise des offres : environ 3 semaines (début février 2021)**
- **Analyse des offres, choix des candidats sélectionnés en auditions : début mars 2021**
- **Notification au candidat (après un délai de recours de 10 jours obligatoires) : mi-mars**
- **Lancement études Maîtrise œuvre (MO) : début avril**

ETUDE MAITRISE ŒUVRE :

- **Etudes préliminaires, avant-projet, projet définitif : 6 mois**
 - Ce délai tient compte des réunions diverses et délais de validation des élus
- **Permis d'aménager déposé au stade de l'avant-projet (délai instruction 4 mois)**

TRAVAUX :

- **6 à 8 mois.**

PLAN DE FINANCEMENT ESTIMATIF du SCHEMA GLOBAL DE REVITALISATION (Hors études et MO)

DEPENSES :

- Requalification de la traversée de bourg (hors centre) : 40.000
- Requalification du centre bourg : 650.000
- Commerce et d'un lieu convivial en centre-bourg : 340.000
- Halles – acquisition/aménagement : 500.000
- La requalification de la place des résistants : 100.000
- Création cheminement doux place résistants vers école : 30.000

Il est proposé au conseil d'adopter ce schéma global d'aménagement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Délibération 2020 - 59 : Fonds de concours voirie 2020

Rapporteur : Mithée HERNANDEZ

L'article L5214-16 prévoit qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

Tout dépassement de l'enveloppe voirie fera l'objet d'une demande de fonds de concours par Douarnenez Communauté à la commune concernée comme l'y autorise l'article L.5212.26 du CGCT et conformément à l'approbation du rapport de CLECT du 03/07/2013.

Pour rappel, la demande du fonds de concours se monte à maximum 50% du montant des travaux réalisés au cours de l'année. Pour le cas présent, il est de 41,66%, soit 8 191€.

En 2020, Douarnenez Communauté a réalisé des travaux de voiries complémentaires à la demande de la commune de Kerlaz comme détaillé dans le tableau ci-après.

Commune	Objet	Enveloppe voirie 2020	Travaux réalisés 2020	Fonds de concours 2020
Kerlaz	Travaux voirie 2020	6 334 € HT	19 658 € HT	8 191 €

Il est proposé:

- De verser un fonds de concours à Dz Co d'un montant total de 8 191€ au titre du fonds de concours « travaux de voirie 2020 ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

Margot AUFFRET

La Maire

M.T HERNANDEZ



PLAN DE FINANCEMENT HT :

DEPENSES :

Travaux :

- Requalification de la traversée de bourg (hors centre) : 40.000
- Requalification du centre bourg : 650.000
- La requalification de la place des résistants : 100.000
- Création cheminement doux place résistants vers école : 30.000

○ **TOTAL TRAVAUX : 820.000**

Rémunération Maîtrise d'œuvre (environ 7%) : 60.000

○ **TOTAL ACTIONS : 880.000**

○ Aléas 10% : 88.000

○ **TOTAL OPERATION : 968.000, arrondi à 970.000 € HT**

RECETTES :

SUBVENTIONS DEMANDEES :

- DETR 50% : 485.000
- DSIL 20% : 194.000
- Département patrimoine cadre de vie : 75.000
- Département / Accords territoires solidaires : xxxxxxxx
- Région (accessibilité arrêts de cars (70% plaf 30.000) : 21.000
- Autofinancement commune 20% : 194.000

TOTAL RECETTES : 970.000

Il est proposé d'autoriser Madame la maire :

- à lancer le programme travaux 2021,
- à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre
- à signer les documents correspondants
- à demander les subventions décrites ci-dessus aux financeurs concernés,
- à inscrire les crédits nécessaires au budget 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable aux propositions ci-dessus.